

ANNEXE 5 – FICHE REFLEXE

Rôle des différents acteurs dès l'alerte d'intention suicidaire

- **Le chef d'établissement ou le chef de service qui reçoit une alerte suicidaire de quiconque, sous quelque forme que ce soit, doit :**
 - Prendre les mesures conservatoires nécessaires ;
 - Transmettre, après l'avoir visée, la fiche d'alerte (Annexe 1) aux services académiques via une adresse dédiée suiviRH.preventionsuicide@ac-creteil.fr ;
 - Transmettre à l'agent qui en fait la demande, les documents de déclaration d'accident du travail sans présumer de l'origine personnelle ou professionnelle de l'évènement ;
 -  L'envoi de la fiche aux services académiques ne se substitue pas aux signalements d'urgence.
- **Les services académiques**
 - Prennent contact avec l'agent ;
 - Organisent le recours aux services médicaux et/ou sociaux via les services compétents (le SARH, le service SST et les services dédiés des DSDEN) ;
 - Font le lien avec le cabinet du recteur, les EMS, etc ;
 - Informent les secrétaires des CHSCT concernés sur les circonstances et les mesures mises en œuvre (Annexe 2)
- **Les numéros utiles – Éducation nationale**

NUMÉROS UTILES POUR LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA SITUATION	
ESPACES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DU RÉSEAU PAS (Prévention – Aide – Suivi) / MGEN	0 805 500 005
CELLULE D'ÉCOUTE ACADÉMIQUE	01 57 02 68 34

- **Les professionnels de santé hors Éducation nationale**

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

Le « 3114 » est un nouveau service mis en place depuis le 1^{er} octobre 2021 par le ministère de la santé.

Il vise à réduire la souffrance et le nombre de suicides en France en offrant à tout citoyen une ligne téléphonique qui apporte une réponse professionnelle.

Il permet de répondre aux besoins immédiats des personnes en recherche d'aide : écoute, évaluation, intervention, urgence, orientation ou suivi de crise.

Au bout du fil, des professionnels hospitaliers (infirmiers, psychologues, sous la supervision d'un médecin spécialiste) assurent la continuité de la réponse 24h/24, 7j/7.

Ce nouveau service est assuré par des professionnels de soins spécifiquement formés pour assurer des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention, au sein de centres régionaux répondants situés dans des établissements de santé.

Lien vers ce nouveau service : <https://3114.fr>

